



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 21/03/2024

**SBK20045_722_PUN
GM/AE**

15/PFU/1928782

SCHAERBEEK. Rue Josaphat 229 - École de La Ruche

(= Complexe formé par l'école communale n°1 "La Ruche", le gymnase, et l'ancienne école industrielle classés comme ensemble)

PERMIS UNIQUE : Restaurer la salle Musée-Bibliothèque de l'École numéro 1 à Schaerbeek.

Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 04/03/2024

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 04/03/2024, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/03/2024, concernant la demande sous rubrique.

La demande porte sur un bien classé le 02/04/1999 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme ensemble la totalité des parties originelles – en ce compris le mobilier fixe par destination – du complexe formé par l'école communale n° 1, le gymnase et l'ancienne école industrielle, sis rue Josaphat 229 et 241, et rue de la Ruche 30 à Schaerbeek.

Le complexe scolaire de style Art Nouveau fut conçu entre 1900 et 1907 par l'architecte Henri Jacobs pour la commune de Schaerbeek. Il s'agit d'une œuvre d'art totale, ainsi Henri Jacobs dessina également les détails et le mobilier.



Photo historique extraite du dossier de demande

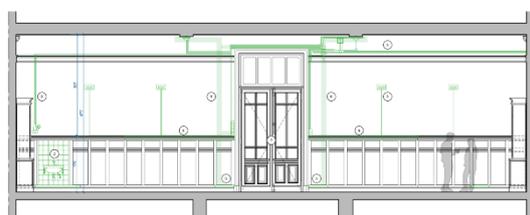
La demande porte sur la restauration de la salle Musée-Bibliothèque qui se situe au 1^{er} étage de l'école. Conçue dans le même esprit que le reste du bâtiment, cette salle comprend un impressionnant plafond composé de briques polychromes et profilés métalliques, un parquet à bâtons rompus en bois de chêne, des lambris en pitchpin, deux cheminées monumentales ornées de toiles marouflées peintes de Privat Livemont, ainsi que quatre bibliothèques à vitrines. Au fil du temps, la salle a subi une série d'interventions qui ont porté atteinte à sa cohérence et sa lisibilité : les murs et poutrelles métalliques du plafond ont été repeints à plusieurs reprises et des installations techniques diverses ont été placées de manière invasive,

sans tenir compte de la qualité de cet espace. L'objectif du projet est de restaurer les décors et les œuvres de Privat Livemont dans les règles de l'art et de restituer les couleurs d'origine tout en s'appuyant sur les études préalables réalisées par l'IRPA. En outre, il est prévu d'améliorer l'acoustique et de renouveler les techniques nécessaires à l'utilisation de la salle, tout en misant sur leur bonne intégration dans la salle classée.

1/3

Outre le volet de restauration proprement dit, le projet prévoit concrètement :

- la réalisation de petites adaptations à la double porte d'entrée pour réduire les nuisances sonores provenant du hall (cour de récréation) les charnières seront adaptées pour n'ouvrir que dans un sens, et la porte sera pourvue de listels et d'un mauclair, ainsi que l'incrustation d'un joint acoustique automatique dans le bas des vantaux,
- le placement de panneaux acoustiques recouverts de tissu sur les murs non décorés,
- le remplacement des panneaux Unalut existants dans les lambris par un revêtement en papier peint gaufré. La note explicative indique que le lincrusta qui ornait originellement ces lambris pourrait être reproduit sur mesure par un fabricant spécialisé, mais que cette option est écartée pour des raisons budgétaires,
- le placement de nouveaux appareils et le renouvellement des techniques :
 - . remplacer les radiateurs à colonnes d'acier par des radiateurs en fonte,
 - . renouvellement du câblage électrique, en encastrant, tant que possible, les nouveaux câbles et en limitant l'impact visuel des éléments en apparent,
 - . renouvellement des appareils d'éclairage,
 - . remplacement du lavabo existant et son intégration dans un meuble sur mesure,
 - . installation d'un parlophone



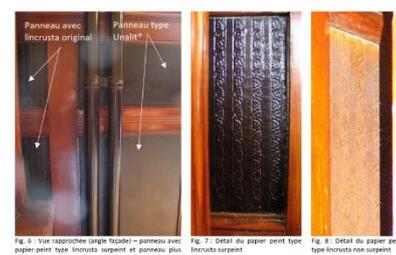
Photo, relevé de la situation existante et projetée – documents extraits du dossier de demande

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit du projet qui permettra de remettre en valeur cette salle tout en réduisant l'impact visuel des installations techniques nécessaires à son fonctionnement. De manière générale, elle demande d'étroitement associer la DPC à la réalisation des travaux et de soumettre à son approbation préalable tous les essais de mise en peinture, les modèles définitifs et couleurs des nouveaux appareils, etc.

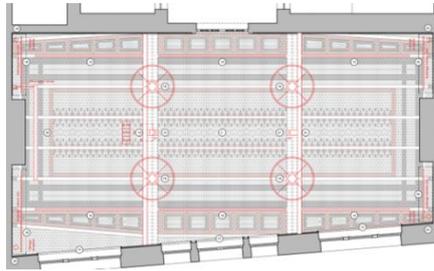
En outre, la CRMS formule les conditions suivantes auxquelles les réponses devront être soumises à la DPC avant le début du chantier.

- Les détails d'exécution des adaptations de la double porte ;
- En ce qui concerne les lambris, la CRMS ne souscrit pas au remplacement des panneaux Unalut par un papier gaufré mais plaide pour une intervention qui permettra de renouer davantage avec l'aspect originel. Si une reconstitution à l'identique du lincrusta d'origine est écartée pour des questions budgétaires, la CRMS demande de recourir à l'utilisation d'un lincrusta disponible sur le marché et qui se rapprocherait de l'aspect du lincrusta origine. Un échantillon sera soumis à l'approbation préalable de la DPC ;
- La CRMS demande privilégier au maximum l'encastrement des câbles derrière les plinthes existantes (démontage/remontage soigné des éléments d'origine par un menuisier) plutôt que de doubler les plinthes existantes - ce qui en modifierait la finesse d'origine.
- la CRMS n'est pas convaincue par les modèles proposés des nouveaux luminaires, qui s'intégreraient de manière peu adéquate dans l'espace et qui ne tiennent pas suffisamment compte des subtilités de la composition et de la polychromie du plafond. Elle demande de poursuivre l'étude sur l'éclairage et de proposer un éclairage et des appareils plus en adéquation avec l'esprit de la salle. La simplicité des luminaires d'origine devrait en effet guider une



Sondages des lambris et du lincrusta d'origine – photos extr. de l'étude de l'IRPA jointe au dossier

proposition sobre et contemporaine, s'inscrivant dans la continuité de l'éclairage d'origine et conçu dans un plus grand respect de la géométrie du plafond originel.



Luminaire d'origine - localisation et modèle des nouveaux luminaires circulaires – documents extr. du dossier de demande

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : aeven@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels